

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^s : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^s : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Gr. nib	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	
CAHORS — D. 6h 25	12h 50	6h 45	PARIS — D. 2h 20	9h 50	7h 45	CAHORS — D. 4h 41	10h 22	5h 25	TOULOUSE D. 5h 40	9h 16	2h 30	CAHORS — D. 7h 40	11h 30	5h 16	PARIS — D. 8h 45	11h 30	
Mercuès..... 6 40	1 4	6 27	— Express. 8	5 45	3 15	Sept-Ponts... 4 53	10 32	5 38	BORDEAUX. D. 7 25	10 40	4 40	Arcambal... 8 2	12 4	5 36	CAPDENAC D. 7 45	11 30	
Parnac..... 6 52	1 16	6 33	BORDEAUX. D. 8 42	3 18	9 7	Ciennac... 5 11	10 46	5 58	BORDEAUX. D. 7 40	10 54	4 54	Vers... 8 12	12 31	5 45	— Express. 8	5 45	
Luzach..... 7 4	1 23	6 33	M.-Libos.—D. 8 55	3 18	9 7	Labenneque... 5 20	10 53	6 11	Montauban D. 7 25	10 40	4 40	Saint-Géry... 8 21	12 38	5 33	Lamadeline... 7 58	11 54	
Castelfranc... 7 18	1 37	6 50	Fumel... 8 42	3 18	9 7	Montpezat... 5 31	11 5	6 25	Fonneuve... 7 40	10 54	4 54	Conduché... 8 35	1 5	6 6	Montbrun, hal. 8 21	12 38	
Puy-l'Evêque... 7 30	1 48	7 3	Soturac-Touzac 8 55	3 30	9 19	Borredon... 5 45	11 16	6 42	Albias... 7 55	11 3	5 3	St-Cirg, halte. 8 48	1 14	6 13	Cajarc... 8 34	12 32	
Duravel... 7 40	1 57	7 12	Duravel... 9 3	3 39	9 28	Caussade... 5 55	11 27	6 56	Réalville... 8 44	11 13	5 12	St-Martin-Lab. 8 57	1 35	6 25	Calvignac, hal. 8 46	1 6	
Soturac-Touzac 7 49	2 6	7 21	Puy-l'Evêque... 9 11	3 48	9 37	Réalville... 6 5	14 36	7 8	Caussade... 8 35	11 25	5 24	Calvignac, hal. 9 5	1 44	6 35	St-Cirg, halte. 9 4	1 37	
Fumel... 8 1	2 17	7 33	Gastelfranc... 9 26	4 3	9 52	Albias... 6 13	11 44	7 18	Borredon... 8 51	11 36	5 35	Conduché... 9 28	2 10	6 7	Conduché... 9 12	1 35	
M.-Libos.—A. 8 6	2 53	7 40	Luzach... 9 38	4 16	10 5	Fonneuve... 6 22	11 52	7 23	Montpezat... 9 48	11 56	5 54	Saint-Géry... 9 38	2 24	6 58	Saint-Géry... 9 28	2 22	
BORDEAUX. D. 3 51	8 11	4 45	Parnac... 9 47	4 26	10 15	Montauban. A. 6 39	12 7	7 45	Labenneque... 9 44	12 13	6 15	Vers... 9 44	2 45	7 8	Vers... 9 35	2 35	
PARIS — Ar. 11 46	4 37	2 48	Mercuès... 9 58	4 38	10 26	BORDEAUX. A. 10 40	6 05	» »	Ciennac... 9 54	12 22	6 24	Arcambal... 9 45	3 10	7 21	Arcambal... 9 45	3 10	
			CAHORS.—A. 10 10	4 36	10 43	TOULOUSE. A. 8 46	1 45	» »	Sept-Pons... 10 7	12 34	6 36	CAPDENAC. A. 10 12	3 27	7 33	Cabessut, halte. 9 57	3 10	
									CAHORS.—A. 10 17	12 42	6 44	PARIS.—Ar. 11 46	4 37	2 48	CAHORS.—A. 10 6	3 20	

Cahors, le 21 Août

NOUVELLES POLITIQUES

ELECTIONS LÉGISLATIVES

DU 19 AOUT 1888.

RÉSULTATS COMPLETS

Nord

Inscrits..... 363,277
Votants..... 240,213

Boulangier, révisionniste..... 130,152, élu.
Kœchlin, révisionniste..... 126,567, élu.
Desmoutiers, opportuniste..... 97,409
Moreau, radical..... 95,023

Somme

Boulangier, révisionniste..... 76,095, élu.
Bernot, opportuniste..... 41,381

Charente-Inférieure

Boulangier, révisionniste..... 57,484, élu.
Lair, opportuniste..... 42,416

Le traité franco-italien. — On lit dans le Gaulois :

« On peut considérer les négociations relatives au traité de commerce franco-italien comme absolument rompues, le gouvernement italien ayant décidé de ne pas formuler de nouvelles propositions. Cette détermination sera notifiée incessamment au gouvernement français. »

La France et l'Italie. — La rupture des relations commerciales entre la France et l'Italie est une cause de préjudice pour les deux nations, mais si c'est pour nous un simple manque à gagner, c'est pour l'Italie une perte positive et réelle.

On a pu voir par le mouvement du commerce français pour les sept premiers mois de l'année que nous avons fait connaître, que par rapport à 1887, il y a une diminution de 5 millions de francs en chiffres ronds à l'exportation, soit 0,30 0/0. C'est insignifiant.

A l'importation, il y a une plus-value de 59 millions, soit 2 0/0, en marchandises qui auraient pu venir d'Italie, mais qui n'en viennent pas. Par contre, l'Italie a subi pour la même période, une diminution de près de 200 millions à l'exportation ! Aussi, en mai et juin seulement, il y a eu dans ce pays 342 faillites ! C'est ce que l'on appelle faire la guerre à ses dépens.

Une lettre de M. Jules Ferry. — M. Jules Ferry, répondant à une lettre de félicitations qui lui a été adressée par un groupe d'habitants d'Hanoi, leur adresse une lettre, dont nous extrayons le passage suivant :

Pour avoir ouvert à mon pays, dans l'Extrême-Orient, sur les frontières de cet immense empire chinois, que les idées et les produits européens doivent transformer en 20 ans, un champ d'action envié de tous nos rivaux, j'ai été traité par une partie de l'opinion comme un ennemi public.

A l'heure présente, cette légende haineuse est loin d'être dissipée ; beaucoup de Français en sont restés aux récits mensongers, aux travestissements audacieux, aux grossières et ineptes calomnies qu'ont accumulées sur cette grande et glorieuse entreprise les fureurs de l'esprit de parti. Pour eux, le Tonkin n'est toujours qu'un marais pestilentiel, où nul Européen ne saurait vivre, et ils ne sont pas éloignés de croire que le triste accident de Lang-Son, dont l'histoire est pourtant si facile à connaître, a été, pour les armes françaises, quelque chose comme Sedan ou comme Waterloo.

Cette aberration, qui rappelle la frivolité ignorante des salons de Paris au dernier siècle, quand la France perdait par sa faute les Indes et le Canada, fait l'étonnement du monde entier.

Vous devez, mes chers compatriotes, compter beaucoup sur vous-mêmes et peu sur la métropole.

Il n'est au pouvoir d'aucune révolution, d'aucun gouvernement, d'aucun parti, d'arracher des rives du fleuve Rouge le drapeau que nous y avons planté ; personne n'évacuera le Tonkin. Les adversaires les plus passionnés de l'expédition reculeront eux-mêmes devant ce crime, devant cet opprobre. Mais, au delà des dépenses strictement nécessaires, le Tonkin n'a, pour le moment, rien à attendre de la mère-patrie.

Si, du moins, on l'abandonnait un peu plus à

émouvante à laquelle il avait assisté dans le bureau du commissaire de police et qu'il ne faisait pas attention à la direction qu'il suivait, au lieu de se rendre directement chez lui par le boulevard de Courcelles, le jeune homme fit un crochet sans s'en apercevoir, et lorsque, par hasard, il releva la tête, il reconnut qu'il longeait les murs de son parc et que, par conséquent, il se trouvait sur les derrières de l'hôtel.

Le comte sourit de son étourderie et continua son chemin, quelques pas de plus ou de moins lui importaient peu.

Le parc de l'hôtel de Valenfleurs avait, à son extrémité, une porte, ou plutôt un guichet percé dans la muraille pour les besoins du service du jardinier et de ses aides.

On passait rarement par cette porte. Le comte Armand ne se souvenait pas de l'avoir vue une seule fois ouverte, il croyait même avoir entendu dire que la clef avait été perdue depuis un an ou deux et qu'à la suite de cette perte la porte avait été définitivement condamnée.

Aussi sa surprise fut-elle grande lorsque, arrivé à quelques pas de cette porte, il aperçut une dame arrêtée devant elle.

Il pressa le pas ; mais, en l'entendant venir, la dame inconnue ouvrit vivement la porte, s'élança dans l'entrebâillement et referma aussitôt la porte derrière elle.

Ce double mouvement avait été si prestement exécuté, qu'il avait été impossible à Armand de reconnaître cette dame qu'il n'avait fait qu'entrevoir et n'avait pu joindre à cause de la surprise qu'il avait éprouvée et qui l'avait littéralement cloué à la place où il se trouvait.

lui-même, si on ne le condamnait pas à changer tous les mois d'administrateurs et de système ! C'est sûrement le premier de vos vœux, c'est la première réforme à faire, et de celle-là, on peut l'affirmer, découleront toutes les autres.

Soyez confiants et patients, mes chers compatriotes, surtout ne vous taisez pas, ne laissez passer aucune occasion de parler à la mère-patrie. Vous êtes des acteurs et vous êtes des témoins qui paient de leur personne et que nul ne pourrait récuser. Quant à moi, je ne cesse de croire et d'espérer, et c'est avec orgueil que je porte le nom de « Tonkinois » dont des sois ont cru me faire injure !

Le service de trois ans. — Nous croyons savoir, dit le *Petit Journal*, que le ministre de la guerre, sans attendre la promulgation de la nouvelle loi militaire, qui peut encore tarder avec les lenteurs du Parlement, est décidé à appliquer aux classes sous les rappeaux le principe même du service limité à trois ans. Ainsi s'explique la décision qui décide le renvoi, dès le mois prochain, d'une partie des hommes de la classe 1884 qui ne comptent que trois ans moins deux mois de service actif.

Les incendies de Toulon. — Le récit de quelques journaux disant qu'on aurait trouvé des indices prouvant que les tentatives d'incendie des forêts et de l'incendie du parc aux fourrages seraient dues à des italiens, est l'écho d'un bruit répandu dans le public et jusqu'à présent inexact. Malgré l'étrange coïncidence de ces sinistres multipliés, personne ne doit être accusé de ces méfaits.

Le parquet du reste, s'est mis sérieusement à la besogne pour découvrir les coupables, si coupables il y a.

Le toast de Guillaume II

Paris, 18 août.

Le discours prononcé par l'empereur Guillaume à Francfort contient le passage suivant :

« J'ajouterai encore un mot, messieurs : nous nous connaissons tous trop bien pour que j'aie besoin de défendre mon père contre l'indigne soupçon d'après lequel il aurait été capable d'abandonner une partie quelconque de ce que nous avons obtenu à notre grande époque. »

Lorsque, revenu de sa surprise, il s'élança vers la porte et la poussa brusquement, elle resta immobile.

Elle était solidement refermée.

Le jeune homme avait cru un instant saisir une vague ressemblance entre cette inconnue aux allures si prompts et si mystérieuses et miss Lucy Gordon, la demoiselle de compagnie de sa chère Vanda.

Mais cette pensée, qui lui traversa l'esprit comme un jet de flammes, lui sembla si impossible, si absurde même, qu'il la rejeta aussitôt.

En effet, il n'était pas admissible que miss Lucy Gordon se fût ainsi hasardée à sortir seule et à pied à travers les rues de cette immense ville de Paris, qu'elle connaissait à peine et qu'elle n'avait jamais vue que par la portière d'une voiture.

Et puis, pourquoi cette sortie furtive ? Dans quel but se serait-elle ainsi risquée dehors ? Elle n'avait ni parent, ni ami, ni même de simples connaissances à Paris. Comment aurait-elle quitté l'hôtel à l'insu de la comtesse de Valenfleurs ou de Vanda, près desquelles elle restait constamment ?

Cependant, le jeune comte était dans une situation tellement bizarre, qu'il jugea prudent de prendre certaines précautions pour qu'un fait semblable ne se renouvelât pas.

Il était de la plus haute importance, à cause des événements survenus depuis quelques jours, que personne ne pût ni entrer dans l'hôtel, ni en sortir secrètement.

Aussitôt rentré, au lieu de se rendre dans son appartement pour changer de toilette, il se dirigea vers le jardin.

Berlin, 17 août, soir.

Dans les cercles politiques, on commente beaucoup le ton belliqueux et même provocateur du discours de Guillaume II à Francfort. Ces paroles, venant quelques jours après l'entrevue de Saint-Petersbourg et suivant de près les articles de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, laissent croire que certains arrangements ont été pris entre l'Allemagne et la Russie. Quoi qu'il en soit, le discours impérial a produit un étonnement et une émotion très vifs.

Vienne, 17 août.

Dans les cercles politiques on est très ému du toast de l'empereur Guillaume.

A Francfort, on le considère comme un défi absolument prémédité à l'adresse de la France. La guerre de plume qui recommence avec les organes russes est considérée également comme un symptôme fâcheux pour le maintien de la paix.

Bruxelles, 18 août.

Au sujet du toast belliqueux de l'empereur Guillaume, le correspondant particulier de l'*Indépendance belge*, à Berlin, télégraphie à ce journal :

« Voici un fait assez caractéristique, et que je tiens d'une source confidentielle et positive : Les premiers exemplaires du *Norddeutsche Reichsanzeiger* venaient d'être tirés tantôt avec le texte du toast prononcé hier par l'empereur à Francfort, quand des ordres supérieurs sont venus interrompre le tirage. La nouvelle édition du *Reichsanzeiger* ne contient pas le toast impérial. »

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 20 août

Présidence de M. Mayzen, doyen d'âge
MM. Robert Calmon et Deloncle remplissent les fonctions de secrétaires.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de MM. Vival, Lachière et de Verninac, qui sont excusés.

Le jardinier-chef, aidé par ses garçons, était occupé à sortir de la serre les orangers et les plantes rares pour les distribuer à leurs places habituelles pendant l'été dans les massifs.

Le jeune homme s'approcha du maître jardinier, échangea quelques paroles avec lui, puis il lui dit sans transition :

— Mon cher monsieur Bardot, faites-moi donc le plaisir de prendre avec vous un ou deux de vos aides avec quelques planches de chêne assez épaisses, de longs clous et des marteaux, et de me suivre jusqu'au fond du parc ; j'ai cru m'apercevoir tout à l'heure que la porte condamnée n'était pas solide, je voudrais la faire consolider devant moi, de telle sorte qu'il fût impossible de l'ouvrir.

— En effet, monsieur le comte, répondit le maître jardinier, il m'a semblé que cette porte, dont la clef est cependant perdue depuis deux ans, avait été récemment ouverte.

— Ah ! fit le jeune homme avec une feinte surprise.

— Je me proposais même d'en parler à monsieur le comte, reprit le maître jardinier, mais je suis si accablé de besogne en ce moment par mes plantes de serre, que, ma foi, cela m'était complètement sorti de la tête.

— Oh ! cela est de trop peu d'importance, reprit le jeune homme en souriant ; mais dans un quartier désert comme est le nôtre, on ne saurait prendre trop de précautions pour sa sûreté.

— Monsieur le comte a mille fois raison, répondit le maître jardinier après avoir donné ses ordres à deux de ses garçons ; pas plus tard qu'aujourd'hui, en plein jour, il y a à peine deux heures, un meurtre odieux a été commis presque

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

IX

COMMENT LE COMTE ARMAND DE VALENFLEURS SE TROUVA MÊLÉ, A L'IMPROVISTE, A DES ÉVÉNEMENTS FORT GRAVES.

Ce meurtre était évidemment une vengeance, mais cette vengeance atroce était enveloppée du plus impénétrable mystère, et la marque du linge serait d'un bien faible secours.

Après les constatations légales opérées, procès-verbal fut dressé et signé par tous les assistants, puis le cadavre de la victime fut transporté à la Morgue et la voiture conduite à la fourrière.

Le jeune comte, après avoir de nouveau assuré le commissaire de police qu'il se tenait à sa disposition, si besoin était, salua le magistrat, prit congé de lui et quitta enfin le bureau.

Au lieu de remonter à cheval, Armand congédia son valet de pied et reprit à pied le chemin de l'hôtel.

Mais comme il était fort préoccupé de la scène

M. le Préfet assiste à la séance.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du président.

Ont obtenu :

MM. Cambres.....	18 voix.
de Verninac.....	1
Bulletins blancs.....	6

M. Cambres ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé président.

Il est procédé à la nomination des deux vice-présidents.

Ont obtenu :

MM. Calmeilles.....	16 voix.
Rozières.....	43
Divers.....	12

MM. Calmeilles et Rozières ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés vice-présidents.

MM. Calmon et Duhénieux sont ensuite élus secrétaires.

Le président invite les membres du bureau définitif à prendre séance.

Prenant place au fauteuil de la présidence, M. Cambres remercie ses collègues de la nouvelle preuve de confiance qu'ils veulent bien lui donner. Il souhaite ensuite la bienvenue au nouveau préfet du département, dont les qualités administratives sont déjà connues parmi nous.

M. le Préfet prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

« Je vous remercie, Monsieur le président, de vos trop bienveillantes paroles ; l'accueil que je reçois ici m'engage beaucoup ; je tâcherai de justifier par mes actes la confiance qui m'est, par anticipation, témoignée avec tant de bonne grâce et de cordialité.

« Je ne crois pas devoir développer devant vous, aujourd'hui, un programme complet d'administration ; je ne connais pas suffisamment les choses du département.

« Il peut être utile cependant et bon pour l'avenir que je dise en peu de mots quels sont mes principes et mes règles de conduite.

« Je suis de ceux qui, dès la veille, n'avaient qu'une foi et qu'un espoir : la foi républicaine, l'espoir de voir la République devenir le gouvernement de la France.

« Républicain de sentiment d'abord et de raison ensuite, j'ai toujours considéré la République comme le gouvernement nécessaire d'une nation qui possède le droit de vote dans toute sa plénitude.

« J'ai la conviction que, seule la République peut assurer avec la liberté, l'ordre et la paix dans notre pays et peut, seule, donner satisfaction aux besoins et aux justes aspirations de la démocratie.

« J'espère, je crois fermement qu'un jour viendra, où le principe même du gouvernement ne sera plus discuté que par une infime minorité, où tous les bons citoyens, tous les patriotes apporteront à la République le concours de leur bonne volonté, de leurs lumières et de leur dévouement, où tous les bons français chercheront de bonne foi et sans colère, les meilleures solutions à donner aux questions politiques et sociales qui divisent et agitent notre pays, et marcheront, la main dans la main, dans la voie infinie du progrès, pour le bien et la grandeur de notre chère patrie.

« C'est à préparer cet heureux moment que j'ai toujours, simple citoyen ou fonctionnaire, travaillé dans la mesure de mes forces et dans la limite de mon action.

« Je ferai tous mes efforts pour amener à la République ceux de nos concitoyens du département qui la tiennent encore en suspicion. Mes coreligionnaires politiques du Lot peuvent compter sur moi en toute circonstance, mon concours entier, absolu leur est acquis ; mais le républicain qui est devant vous, Messieurs, est avant tout un honnête homme, et je vous prie de tenir, dès à présent pour assuré, que toutes les affaires soumises à mon appréciation ou à ma décision, seront examinées, conduites et traitées sans passion et que jamais la

loi, la justice ou l'équité ne seront sciemment violées par moi. »

Sur la proposition du président, le Conseil décide que les commissions resteront composées comme précédemment.

La séance est levée.

Les réceptions officielles ont eu lieu, lundi matin, à la Préfecture.

Tous les services publics civils et militaires sont allés, en corps, souhaiter la bienvenue au nouvel administrateur de notre département.

M. Beverini-Vico recevait dans le grand salon de la Préfecture, en costume de ville, ayant à ses côtés MM. le secrétaire général, et les conseillers de Préfecture.

Il serait oiseux de donner, pour la centième fois, le détail de ces présentations, qui n'ont pas précisément la saveur de la nouveauté. Ce sont toujours les mêmes assurances de dévouement données de part et d'autre, sous une forme plus ou moins élégante et d'une voix rarement intelligible. Ce que nos lecteurs désirent connaître surtout, c'est la physionomie du nouvel administrateur. La voici en deux mots :

M. Beverini-Vico est l'opposé de son prédécesseur au point de vue physique. L'abord est froid, la taille élevée, l'attitude raide. La voix brève et forte conserve l'accent corse. M. le Préfet dit nettement, sans circonlocutions, ce qu'il veut dire.

Sévère, sans fard, d'opinion bien tranchée, telle est l'impression de tous ceux qui ont vu notre nouveau Préfet, soit aux réceptions de la Préfecture, soit à la séance du Conseil général.

OBSEQUES DE M. DE SELVES

Nous lisons dans le *Sarladais* :

Les obsèques du regretté M. de Selves, ont eu lieu jeudi matin, en une muette mais imposante manifestation, telle qu'on n'en avait guère vue, et qu'on n'en verra sans doute pas de longtemps.

La vaste enceinte de l'Eglise cathédrale pouvait à peine contenir l'énorme affluence qui s'y pressait, où toutes les opinions étaient confondues et qu'on ne saurait évaluer à moins de trois à quatre mille personnes, parmi lesquelles nous avons remarqué un grand nombre de Gourdonnais, venus pour rendre un dernier hommage à leur ancien et regretté sous-préfet.

Les magasins et établissements publics étaient fermés sur tout le parcours du cortège. Les reverbères, allumés, étaient voilés d'un crêpe. La tristesse était peinte sur tous les visages.

Le deuil était conduit par M. Justin de Selves, préfet de la Gironde, et M. Lafage, négociant à Paris, neveux du défunt ; M. Albert Roussarie et M. l'amiral de Marquessac.

Les cordons du premier poêle étaient tenus par MM. Fournié, préfet de la Dordogne ; Graux, préfet du Doubs, Escande et Brugère, députés de la Dordogne ; — ceux de second poêle, par MM. Clerjounie, conseiller général et maire de Sarlat, Dr Calmeilles, vice-président du conseil général du Lot, ancien maire de Gourdon, Dr Sarrazin, prési-

dent du conseil d'arrondissement, et Tournier, avocat. — Ceux du troisième, par MM. Eyguière, sous-préfet de Nontron, Bonnier, sous-préfet de Bergerac, le sous-préfet de Ribérac et Journaud, juge de paix ; — Enfin, les cordons du quatrième étaient tenus par quatre légionnaires, le commandant Barrat, le commandant Maratuel, le capitaine Blavière et M. Lutz, capitaine de gendarmerie.

On remarquait également dans l'assistance MM. le marquis de Malleville, sénateur, de La Batut, Brugère, Chavoix, députés ; Marmier, chef de bataillon du génie, vice président du conseil général ; Lafon de Fongauffier, ancien député du Sénégal ; Sécrastat ; l'inspecteur d'Académie, une foule de notabilités diverses, le tribunal, tous les fonctionnaires, les écoles, les instituteurs, la gendarmerie, la compagnie des sapeurs-pompiers, la société de gymnastique, la chorale, l'union philharmonique, dont le défunt a été pendant longtemps le président effectif et était, en dernier lieu, président d'honneur.

Parmi les nombreuses couronnes, on remarquait notamment celles données par les conseillers municipaux, le faubourg de la Bouquerie, le préfet de la Gironde, les écoles, etc.

Au cimetière, des discours ont été prononcés, au milieu de l'émotion et du recueillement général, par MM. Fournier, préfet de la Dordogne, Clerjounie, maire de Sarlat, Escande, député, Dr Sarrazin, président du conseil d'arrondissement, Tournier, doyen des avocats de notre ville, Marmier, vice-président du conseil général, Lafon de Fongauffier, ancien député, Boucharel, conseiller municipal, Dr Calmeilles, ancien maire de Gourdon, Bonnier, sous-préfet de Bergerac, Chavoix, député, et Rosignol, chef des bureaux de la sous-préfecture.

L'assistance qui s'est ensuite retirée péniblement impressionnée, gardera longtemps le souvenir de cette imposante cérémonie.

* * *

DÉPÊCHE DE M. BARGETON

Allevard, 14 août 3 h. s.

Je reçois télégraphiquement la nouvelle annonçant la mort de M. Selves ; impossibilité d'aller avec vous, rendre le dernier devoir. Veuillez exprimer le regret que m'a causé le départ de cet ami si bon, si loyal, si libéral, dont la vie toute de travail, de dévouement, de désintéressement fut consacrée à la République. Il fut mon collaborateur précieux dans le Lot et dans la Dordogne ; mon affection pour lui était faite d'estime pour sa valeur, son activité, la vivacité et l'élevation de son esprit et pour sa bienveillance inépuisable. Nous perdons tous un valeureux et brillant compagnon de nos luttes pour la démocratie ; Sarlat perd le meilleur de ses enfants.

Madame de Selves, à qui nous écrivions, savait combien était grande et sincère notre affection pour son mari, dites lui combien est profonde et vive la part que nous prenons à sa douleur.

A tous nos amis affectueux souvenirs.

H. BARGETON.

Bouillon d'hiver. — Notre compatriote M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts, vient de faire la réponse suivante à la lettre de M. Paysant que nous avons publiée dans notre dernier numéro.

Palais-Royal, le 14 août 1888.

Monsieur le Préfet,

Je vous remercie de me rappeler la promesse que j'ai faite en quittant Cahors, au sujet d'un vase de Sèvres à obtenir de M. le minis-

tre, pour l'œuvre du Bouillon d'hiver, et je suis heureux de voir la renouveler dans cette lettre, que je vous prie de remettre à votre successeur.

Je vois dans cette démarche une nouvelle preuve de l'intérêt que vous portez à mes compatriotes ; j'en suis touché pour eux et comme ils le seraient eux-mêmes. Au moment où vous les quittez je joins mes vœux à ceux qu'ils forment pour vous.

Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur des beaux-arts,
G. LARROUMET

Préfecture. — Par arrêté préfectoral du 1^{er} août :

M. Imbert, chef de bureau, a été nommé sous-chef de division (1^{re} division).

M. Feyt, chef de bureau, greffier du Conseil de Préfecture, a été nommé sous-chef de division. (M. Feyt reste chargé du service du greffe qui, pour ordre, est rattaché à la 2^e division).

M. Castanet a été nommé sous-chef de bureau à la 2^e division.

Brevets élémentaire et supérieur. — Par arrêté ministériel, en date du 3 août, la deuxième session d'examen du brevet élémentaire (aspirants), qui devait s'ouvrir, dans les départements, le lundi 15 octobre, s'ouvrira le jeudi 27 septembre.

— La date d'ouverture de la session d'examen du brevet supérieur sera reportée du 22 au 15 octobre.

Fête de la St-Roch. — La fête patronale de la Saint-Roch, célébrée dimanche, a emprunté un éclat inusité aux courses de vélocipèdes qu'on a eu l'heureuse idée de faire coïncider avec cette fête.

De nombreux amateurs de vélocipèdes avaient répondu à l'appel des organisateurs et les quatre courses, auxquelles assistaient une foule énorme de curieux, ont présenté le plus vif intérêt.

En voici les résultats :

Première course. — 1,000 mètres, vélocipèdes d'enfants : Prix, M. Boozeraud, fils, de Cahors.

Deuxième course. — 5,000 mètres, bicyclettes et bicyclettes : 1^{er} prix, M. Decanip ; 2^e prix, M. Sauroo ; 3^e prix, M. Bonnal.

Troisième course. — 2,000 mètres, vélocipèdes en bois : Prix, M. Pinard.

Quatrième course. — 5,000 mètres, bicyclettes et bicyclettes : 1^{er} prix, M. Treille ; 2^e prix, M. Malfre.

Service de la navigation. — Cette année, un crédit de 72,830 fr., inférieur de 4,850 à celui de l'année dernière, a été ouvert pour le service de la navigation du Lot et est employé à l'exécution des travaux ci-après :

Rechargement des barrages de Cajarc, Lacombe, Luzech et restauration de ceux de Montbrun, Cadrieu et Coty. — Amélioration des abords des écluses de Toirac, Montbrun, Bourrut et du chemin de balage dans le contours de Cahors. — Réparation des digues de Ganil, Regagnac, Orgueil, Meymes. — Dragages de la Passe à Montbrun et Gaillac. — Restauration des vantaux de Valentré, Douelle, Grimard et Touzac.

devant l'hôtel.

— J'ai entendu parler de cette lamentable affaire, dit le jeune comte en continuant la conversation tout en marchant vers l'extrémité du parc ; je vous avoue que ce meurtre n'est pas tout à fait étranger à mon désir de m'assurer que toutes les portes sont bien closes. Mais dites-moi donc, cher monsieur Bardot, à quoi vous êtes-vous aperçu que cette porte condamnée avait été ouverte ?

— Oh ! une chose bien simple qui m'a frappé, comme je suis certain qu'elle frappera monsieur le comte : Comme toutes les portes que l'on ouvre que rarement ont les rainures de leur boiserie remplies de poussière, de feuilles sèches et surtout de toiles d'araignées, la terre et les herbes parasites se pressent et se tassent dessus, de sorte qu'il faut toujours faire certains efforts pour ouvrir ces portes, retenues et comme scellées à l'huissier par toutes ces salétés. La porte condamnée était encore ainsi, il y a quelques jours à peine ; les lierres même de la muraille s'étaient, jusqu'à un certain point, accrochés à elle et commençaient à la recouvrir. Eh bien, monsieur le comte le verra, aujourd'hui cette porte est aussi propre et aussi nette que si elle n'avait été posée que depuis quinze jours ; la serrure elle-même, ainsi que je m'en suis assuré, a été graissée et huilée avec soin.

— Voilà qui est singulier, dit le jeune homme. Dans quel but a-t-on fait cela et qui peut l'avoir fait ?

— Ah ! quant à cela, je l'ignore, monsieur le comte. Je ne voudrais dénoncer personne, cependant, je vois toujours rôder, sans motifs, les valets de pied par ici ; je ne serais pas étonné que ce fût

un de ces grands feignants de propres à rien, qui ait retrouvé le clef ou en ait fait faire une autre neuve pour sortir en cachette et courir la prétentaine pendant la nuit, à l'insu de tout le monde, et pendant qu'on le croit honnêtement couché et endormi dans sa chambre.

Le père Bardot, le maître jardinier, détestait cordialement les valets de pied qu'il traitait si bien de propres à rien.

Pourquoi cette haine ? Seul, le père Bardot le savait, et il se gardait bien de le dire.

— Ce doit être cela, répondit le jeune comte en adoptant aussitôt l'opinion du maître jardinier.

Non pas qu'il fût convaincu de sa bonté, mais parce qu'elle lui parut logique et qu'elle ne manquait pas, en effet, de probabilités à ses yeux prévenus.

— C'est égal, si l'un d'eux a fait le coup, comme je le crois, il sera bien attrappé quand il viendra bêtement pour ouvrir la porte et qu'il se cassera le nez contre la muraille, reprit le maître jardinier d'un air très goguenard.

— Oui, en effet, cela sera fort drôle ; peut-être même cela nous aidera-t-il à trouver le ou les coupables, car ils peuvent être plusieurs.

— Bon ! monsieur le comte plaisante ; mais partout où l'un a passé, les autres auront immédiatement passé ensuite ; les coquins vont en troupes, ces propres à rien s'entendent entre eux comme layons en foire. Mais nous voici au fond du parc et précisément devant la porte en question ; que monsieur le comte prenne la peine de regarder.

Le jeune homme s'approcha et examina minutieusement la porte.

Elle était bien telle que le maître jardinier l'avait annoncé.

Il n'y avait pas à en douter : il était prouvé jusqu'à l'évidence que cette porte avait été ouverte plusieurs fois et tout récemment.

Par qui ? Pour quelles raisons ? Voilà ce qu'il était plus difficile de savoir, et cependant ce que le jeune homme se promettait de découvrir.

— Il y a un mystère là-dessous, murmura-t-il entre ses dents. Je veillerai.

Cependant les deux gargons avaient rejoint leur maître et ils s'étaient mis à l'œuvre sous la direction du père Bardot, enfonçant des clous et posant des planches partout où celui-ci le leur ordonnait.

Après un travail assidu de trente-cinq à quarante minutes, les ouvriers s'arrêtèrent.

Tout était terminé.

— Voilà qui est fait ! dit le maître jardinier en riant. Qu'en pense monsieur le comte ?

Le maître jardinier n'avait pas fait de grands efforts d'imagination : il avait tout simplement superposé une seconde porte sur la première au moyen de planches clouées en haut, à droite et à gauche, sur l'huissier même et assurées par de fortes traverses ; des cailloux avaient été introduits de force dans la serrure, sur laquelle ensuite une planche avait été clouée.

Dans l'état où était maintenant la porte, il aurait fallu de l'artillerie pour la défoncer ; quant à l'ouvrir, c'était tout bonnement impossible.

Le jeune comte remercia chaleureusement les jardiniers qui avaient accompli cette utile besogne, leur recommanda le silence le plus absolu sur ce qu'ils venaient de faire par son ordre.

Puis il les congédia et les renvoya à leur travail,

non sans leur avoir distribué auparavant quelques louis pour boire à sa santé, générosité qui leur fit grand plaisir.

Libre alors, Armand se hâta de se rendre à son appartement. L'heure du dîner approchait et il lui fallait changer au plus vite de costume pour descendre dans la salle à manger.

Cependant, tout en marchant d'un pas rapide, il réfléchissait :

— Il est évident, murmurait-il, qu'un complot s'ourdît dans l'ombre contre ma mère et contre moi et peut-être contre Vanda elle-même. Un ennemi nous guette sournoisement ; dans notre hôtel même, il y a des intelligences avec nos domestiques ; mais quel est le traître ? comment le découvrir ? Faut-il chasser toute la livrée en masse ? Non, cela ne vaudrait rien ; ce serait donner un coup d'épée dans l'eau. Mieux vaut garder le silence et veiller attentivement. Du reste, je consulterai mes amis et je n'agirai que d'après leurs conseils ; je ne vois pas d'autre solution meilleure que celle-ci ; d'ailleurs, j'en suis convaincu, je réussirai, en m'y prenant adroitement, à contraindre le ou les coupables à se dénoncer eux-mêmes.

Au moment où Armand achevait ses réflexions et sa toilette, la cloche du dîner sonnait.

Armand se hâta de descendre et de se rendre à la salle à manger.

La comtesse était pâle et triste ; elle n'était pas encore complètement remise de la douloureuse émotion qu'elle avait éprouvée en entendant le cri d'agonie poussé par la malheureuse étrangère au moment où elle avait été frappée par son assassin.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

Palais de Justice. — L'escalier extérieur du Palais de Justice de Cahors est complètement ruiné. Construit en calcaire gélif, sa reconstruction s'impose à bref délai, et nous croyons savoir qu'un crédit sera demandé au Conseil général dans ce but.

Volontariat. — Le ministre de l'agriculture a adressé la lettre suivante à MM. les directeurs de l'Institut agronomique et des écoles d'agriculture :

Paris, le 11 août 1888.

Monsieur le directeur,

Mon département a cherché le moyen de déjouer cette année, d'une manière efficace, la manœuvre pratiquée annuellement par les jeunes gens qui ont échoué aux examens spéciaux du volontariat et se prévalent immédiatement de leur admission dans les écoles nationales d'agriculture pour contracter l'engagement conditionnel d'un an.

J'ai, dans ce but, prié M. le ministre de la guerre de m'indiquer la date extrême après laquelle l'engagement conditionnel d'un an ne pourra plus être contracté en 1888. Mon collègue vient de me faire connaître que la période pendant laquelle les engagements seront reçus sera certainement close du 10 au 15 novembre.

En présence de cette réponse, il n'est pas possible, comme je l'avais pensé auparavant, de reculer les examens d'admission dans les établissements d'enseignement dépendant de mon ministère à une époque aussi tardive. Mais je vous invite à ne délivrer des certificats de présence aux élèves nouvellement admis qu'à partir du 15 novembre. De cette manière, le but cherché sera atteint et le séjour dans nos écoles des candidats au volontariat ne restera pas illusoire.

Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'agriculture,
VIETTE.

P.-S. — Vous voudrez bien donner connaissance avant les examens, aux candidats, de la présente décision, afin d'éviter toute surprise et toute réclamation ultérieure.

Les institutrices en France. — Nous extrayons le passage suivant d'un intéressant article statistique du *Temps* sur les institutrices en France.

Le nombre des jeunes filles qui se sont présentées dans les 87 départements pour le brevet élémentaire seul, en 1885, a été de 43,631, sur lesquelles 21,762 ont été reçues, soit environ 50 0/0.

Pour le *brevet supérieur*, le nombre des candidates a été de 7,725, sur lesquelles 3,030 ont été reçues, soit 44 0/0.

Cette seule année 1885 a donc amené devant les jurys d'examen 51,356 jeunes filles postulantes au brevet d'institutrice, sous l'une ou l'autre forme sur lequel total, 24,792 l'ont obtenu.

Voilà donc, en une seule année, 24,792 institutrices possibles.

En 1884, le chiffre des jeunes filles reçues au brevet élémentaire avait été de 16,565.

En 1883, ce chiffre avait été de 15,070.

En 1882, ce chiffre avait été de 18,194.

Et pour le *brevet supérieur*, le chiffre des jeunes filles reçues avait été, pour ces mêmes années :

1884.....	1,852
1883.....	1,668
1882.....	1,658

Si nous additionnons ces totaux annuels, nous trouvons que dans ces quatre dernières années, 1885, 1884, 1883, 1882, le total général des jeunes filles nantes du brevet élémentaire a été de 71,591, et le total général des jeunes filles ayant obtenu le brevet supérieur de 8,208.

Et si nous fondons maintenant ces deux ensemble, nous trouvons que, dans ces quatre années, la France a formé 79,799 jeunes filles pouvant devenir institutrices, c'est-à-dire ayant la faculté théorique de donner l'instruction dans les écoles.

On considère que les deux tiers au moins des jeunes filles qui ont subi l'examen pour le brevet supérieur se destinent effectivement à la carrière de l'enseignement, car si elles n'avaient point cette ambition, elles ne rechercheraient point un brevet difficile à conquérir et qui impose de longues études, même après la sortie du pensionnat.

Au contraire, un dixième seulement des jeunes filles qui ont été reçues au brevet élémentaire se destinent à l'enseignement public dans les écoles.

Etant données ces bases, on arrive à estimer d'une manière à peu près exacte que, dans la seule année 1885, 2,000 jeunes filles au moins ayant le brevet supérieur ont demandé des postes d'institutrices, et 2,200 ayant le brevet élémentaire ont formé la même demande ; soit en tout 4,200 candidates effectives à des emplois de maitresses dans les écoles.

Or, il y a en France, d'après la dernière statistique publiée, 19,270 écoles publiques laïques de filles et 3,043 écoles libres, également laïques, de filles, soit en tout 22,313 écoles dirigées par des femmes. Ces écoles occupent un personnel d'institutrices et d'adjointes de 34,217 maitresses. On compte que chaque année il y a un vingtième au plus de vacances, soit 1,700 environ. Il suit de là que le nombre de postulantes aux postes est de plus du triple des vacances probables.

Comme on le voit par la statistique ci-dessus, dont l'authenticité n'est pas douteuse, il y a chaque année une masse de jeunes filles qui, par l'appât d'une position et poussées par leurs institutrices, émigrent des campagnes, obtiennent leur brevet et viennent grossir le nombre déjà incommensurable des déclassées.

L'essaim d'étoiles filantes qui rencontre la Terre chaque année, du 9 au 14 août, s'est montré d'une intensité un peu plus grande que pendant ces dernières années.

Dans la soirée du 9 août, on a pu compter environ vingt étoiles filantes par heure ; les 10 et 11, le chiffre des météores s'est élevé à quarante à l'heure ; le quatorze, il était encore de près de 30.

La plupart des étoiles filantes émanent, comme toujours, de la constellation de Persée ; aussi les météores de ce groupe portent-ils le nom de Perséides.

La vaccine du choléra asiatique. — Dans la dernière séance à l'Académie des sciences, M. Pasteur a présenté une note du docteur Gamaleia, chef de laboratoire antirabique d'Odessa, établissant la découverte de la vaccine du choléra asiatique.

L'heure nationale. — Une réforme très intéressante est sur le point d'être accomplie.

Sur la demande du colonel Laussedat, le savant directeur du Conservatoire des arts et métiers, on se propose d'adopter désormais, pour toute la France, une heure unique, uniforme ; ce serait l'heure moyenne du méridien de Paris et elle serait employée exclusivement sur toute l'étendue du territoire, dans toutes les villes et dans toutes les gares.

« A cet effet, dit le colonel Laussedat, les Compagnies des chemins de fer devraient s'entendre avec le directeur de l'Observatoire pour obtenir, aussi souvent qu'elles en auraient besoin, communication de l'heure, à une seconde près ; cette heure serait celle que devraient indiquer les cadrans extérieurs des gares aussi bien que les cadrans intérieurs.

« Les municipalités des villes seraient invitées elles-mêmes à faire régler leurs horloges sur l'heure des chemins de fer, qui prendrait le nom d'heure nationale.

« Aux gares ou aux stations frontières de chaque ligne, il y aurait deux cadrans, l'un pour l'heure nationale, l'autre pour l'heure du pays voisin, et les gouvernements étrangers seraient priés de prendre les mêmes dispositions aux extrémités de chacune de leurs lignes. »

Cette réforme supprimerait, comme l'a fait remarquer M. Camille Flammarion, les trois systèmes d'heures que l'on emploie en ce moment en France. Ces trois systèmes sont :

« 1° Le temps moyen du lieu, l'heure locale, qui diffère d'une ville à l'autre suivant la position en longitude et qui varie de quatre minutes par degré.

« Il est 6 h. 19 m. 46 s. à Nice, quand il est 6 h. 00 m. 00 s. à Paris et 5 h. 32 m. 41 s. à Brest.

« La différence de l'heure locale entre les stations extrêmes de la France est de 47 minutes 15 secondes.

« 2° L'heure de Paris, temps moyen de l'Observatoire de Paris, qui est envoyée chaque matin par voie électrique à toutes les stations télégraphiques de France. Elle est employée dans les services des télégraphes et sert à régler les horloges publiques de chaque localité.

« 3° L'heure des chemins de fer, désignée ordinairement, par erreur, sous le nom d'heure de Paris. La nécessité d'une heure uniforme s'est faite sentir le plus impérieusement dans l'exploitation des chemins de fer, et l'on y a adopté, pour base du service des trains, le temps moyen de Paris. Mais, par condescendance à l'inexactitude des voyageurs, on a voulu donner à ceux-ci une marge suffisante en retardant de cinq minutes les horloges qui règlent la marche des trains. »

Cette heure uniforme, que le colonel Laussedat appelle l'heure nationale, serait adoptée à partir du 1^{er} mai 1889, c'est-à-dire avec l'inauguration de l'Exposition.

Acte de probité. — M. Jules Tardieu, horticulteur place Thiers, ayant trouvé sur la voie publique un médaillon or, orné de pierres

fines, empressé de le remettre à M^{me} D. . . , sa légitime propriétaire.

Gourdon. — Encore une victime de la fontaine des Hermissens. Il semble qu'il y ait un amant qui attire tous ceux qui sont découragés ou fatigués de la vie. Il y a près d'un mois, c'étaient des jeunes gens que l'on y trouvait noyés ; aujourd'hui, c'est un vieillard, le sieur Ségala Antoine, âgé de 78 ans, il était à l'hospice depuis déjà longtemps, où il recevait les meilleurs soins ; on ne sait donc à quoi attribuer sa détermination.

— Notre compatriote, M. Bennet, professeur à l'école normale de Perpignan, vient de subir avec succès les examens de l'économat des écoles normales primaires.

Utilisation des résidus des fruits

On sait que, chaque année, on perd une grande quantité de résidus provenant de la fabrication des gelées de fruits, tels que groseilles, framboises, etc. M. Michaelis a imaginé différentes façons d'utiliser ces résidus. En premier lieu, il s'en sert pour fabriquer une espèce de vin. Pour cela, on remplit des caves d'eau contenant une certaine quantité de sucre en dissolution et on y fait macérer les résidus des fruits, peaux de groseilles, etc. Pour empêcher les peaux de surnager, on les retient sous l'eau par un moyen quelconque, par exemple avec un treillis en osier. Cette opération doit avoir lieu immédiatement avec des résidus frais. Si cependant on veut assurer la conservation de ces derniers, on pourra les mettre dans des fûts bien remplis en ajoutant une dissolution saccharine ou alcoolique assez riche en sucre ou en alcool pour empêcher la fermentation. Une addition de coings découpés ou de jus de coing prête au vin de groseilles ou de framboises un arôme particulier. On peut remplacer avantageusement l'eau sucrée, en tout et en partie, par du moût de poires, qui est d'une grande richesse saccharine. Les résidus en question peuvent servir à la fabrication du vinaigre. On peut employer pour cela différents procédés. En premier lieu, le vin obtenu d'après le procédé qui vient d'être expliqué peut être transformé en vinaigre, avec ou sans addition d'alcool, dans des caves tournantes. On peut aussi faire macérer dans l'eau les résidus frais, ou ayant déjà servi à la fabrication du vin, et se servir du liquide ainsi obtenu, après addition d'alcool, pour la fabrication du vinaigre. Les résidus peuvent aussi être utilisés comme ferment dans la fabrication du vinaigre. On peut en extraire un ferment aussi concentré que possible. Lorsque ce ferment n'est pas employé immédiatement, on le conserve en l'alcoolisant. Au lieu de commencer par faire macérer les résidus dans l'eau, on peut les traiter d'abord par l'alcool plus ou moins concentré et étendre d'eau le liquide soutiré pour la fabrication du vinaigre. On recommence l'opération jusqu'à épuisement complet des résidus. Les résidus étant épuisés, on les soumet à un lavage pour n'y pas laisser d'alcool, et l'eau de lavage peut servir pour commencer à traiter de nouveaux résidus.

DERNIÈRE HEURE

ÉLECTIONS BOULANGER

Manifestations à Paris

Une certaine agitation a régné dimanche sur les boulevards, devant les bureaux du journal *la Presse* où un transparent donne au public les résultats successifs des élections.

La police, qui du reste est nombreuse, oblige la foule à circuler.

A 11 heures, la foule étant devenue plus compacte aux abords du bureau de *la Presse*, la police l'a refoulée, non sans quelques difficultés, à 4 ou 500 mètres plus loin. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Au moment où la police refoulait les curieux, un coup de revolver a été tiré par un garçon coiffeur nommé Conenneau. Cet individu a été conduit au poste de la Banque.

* * *

Troubles à Amiens

Des manifestations tumultueuses ont eu lieu durant toute la soirée à Amiens. Après minuit, l'infanterie a dû charger la foule à la baïonnette pour débayer la rue des Trois-Cailloux. Personne ne paraît avoir été blessé.

Manifestations à Lille

A minuit et demi, des manifestations se sont produites à la sortie de la brasserie Becker des coups de canne ont été échangés entre les boulangistes et les antiboulangistes.

14 arrestations ont été opérées.

Voici l'opinion des journaux du matin sur les élections de dimanche :

La République française, parlant de la triple élection du général Boulanger, dit que la réaction bonapartiste et cléricale garde ses positions. Elle en rend responsable le radicalisme intransigeant qui, depuis trois ans qu'il est au pouvoir, rend tout gouvernement impossible, qui a inventé Boulanger et qui n'a rien trouvé de mieux pour le combattre que de lui prendre son programme de révision.

Le Siècle :

Le Siècle croit que le résultat déplorable du scrutin du 19, s'il ne met pas en péril les institutions républicaines, montre que le péril césarien existe toujours.

L'Autorité :

Le scrutin du 19 n'est pas un avertissement, c'est une condamnation irrévocable, sans appel, du gouvernement. C'est un glas ; peut-être la République fera-t-elle encore quelques pas, mais comme le lièvre frappé au cœur, avant de tomber.

Le Soleil :

Les républicains ont tout fait pour donner à la triple élection du 19 août, le caractère d'un plébiscite partiel. Ils ont voulu absolument mettre aux voix la République. Qu'ils ne s'étonnent pas si on leur dit aujourd'hui : C'est contre la République qu'on a voté.

Le Temps :

Le Temps pense que c'est un sentiment d'humiliations, non un sentiment d'inquiétude que doit faire éprouver le résultat de la triple élection de dimanche.

Le Paris. — Le boulangisme se lève ouvertement contre la République, avec le concours avoué de tous les réactionnaires. Eh bien, soit ! Puisque la lutte est engagée elle se continuera sans merci. Que tous les républicains fassent leur devoir, la France est toujours avec eux.

La Cocarde trouve que la journée du 19 août comptera dans l'histoire de la France et que le régime parlementaire ne se relèvera pas de ce nouveau coup.

Le Gaulois :

Les électeurs du Nord, de la Charente-Inférieure et de la Somme, en nommant des candidats de protestation, ont élargi la trouée par laquelle, en 1889, passeront trois ou quatre cents conservateurs.

Le Figaro :

Pratiquement, cette manifestation n'aboutit à rien, puisque nous n'aurons ni dissolution, ni révision, avant l'expiration légale des pouvoirs de la Chambre actuelle. Moralement les conservateurs ont tort de compter sur la reconnaissance de l'Élu qui, en se faisant plébisciter aux élections générales, imposerait le silence aux deux prétendants qui se sont abrités derrière lui.

ETUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit
avoué à Cahors,
Rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

Par exploit de M^e Antoine Daniol, huissier à Lauzès, en date du dix-huit août mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré.

La dame Marie Vertut, sans profession, épouse du sieur Calixte Fourgous, garçon meunier, avec lequel elle est domiciliée à Artis, commune de Sénailiac, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt-six juillet dernier, ayant M^e Jules Billières pour avoué constitué.

A formé une demande en séparation de biens contre Calixte Fourgous, son mari.

Pour extrait certifié conforme.

Loco J. BILLIÈRES.

Signé : LÉON TALOU.

BOURSE. — Cours du 20 août 1888.

3 0/0.....	83 65
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 27
4 1/2 0/0 1883.....	105 30
Actions Orléans.....	1,347 50
Actions Lyon.....	1,273 75
Action Panama.....	256 25
Obligations Orléans 3 0/0.....	407 00
Obligations Lombardes.....	303 00
Obligations Saragosse.....	359 00

UNE PRÉCIEUSE DÉCOUVERTE

Mort au phylloxéra et à toutes les maladies de la vigne

M^{me} Martel invite toutes les personnes qui s'intéressent à la viticulture à venir voir sa vigne française, chargée de raisins absolument indemne et garantie de toutes les maladies qui dévastent le vignoble, par l'application de son ENGRAIS INSECTICIDE, médaillé par le jury de l'Exposition internationale de Toulouse.

Réussite assurée

Une barrique de 25 francs, guérit quatre cent pieds de vigne.

Dépôt : Rue de la Banque, à Cahors (Lot).

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 30

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

GRAND ENTREPOT

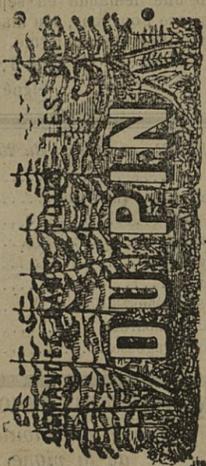
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1875

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter: Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Ségny forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



91 RÉCOMPENSES F. PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR.

CANAL DE PANAMA

Avis. — MM. les porteurs d'obligations à lots sont prévenus que ceux qui, en effectuant le versement exigible du 20 au 25 août, se libéreront entièrement par un versement de 300 francs, bénéficieront encore mais pour la dernière fois, du coupon de 7 fr. 50 à échoir en décembre prochain.

Le Secrétaire général,
H. BOUDET.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMORAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
(4, rue St-Louis, à MELUN S.-et-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris. CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze.

A BRIVE

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE et ÉLIXIR LEUCODON"
Prévenant la Carie et le déchaussement de
Dents ordonnées depuis longtemps par un grand
nombre de Médecins.
5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POST

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Historie, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
425 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES
La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
et un spécimen gratis à HARVÉ, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adressez, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTES

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exc. de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1814. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expedition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors à offrir u moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

H. LAMIRAULT & C^{ie} Editeurs

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

M. Berthelot, éminent, membre de l'Institut; H. Dureau de Laffont, professeur à l'École des langues orientales; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marlot, chargé de cours à la Sorbonne; E. Muntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Wautz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° contenant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 f.

Chaque livraison 1 franc

Payables à raison de 10 francs par mois

Chaque volume broché 25 francs